



BRUNO CHENIN Conseil

Société de commissariat aux comptes

139 boulevard Haussmann- 75008 PARIS ☎ 06 79 47 54 68
email : b.chenin@b2c-experts-comptables.com ☎ 01 45 61 03 01
☎ 01 45 61 03 16

CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

44 rue de Douai
75009 PARIS

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes, inscrit sur la liste prévue à l'article 5 de l'arrêté du 31 mai 2011 et en application de l'article 1 de l'arrêté précité relatif à la conformité des logiciels de comptabilité des offices d'huissiers de justice, nous avons établi la présente attestation sur le logiciel **GEST HELP Version 3**. Cette intervention est effectuée suite à une demande de renouvellement de l'attestation de conformité obtenue le 20/03/2013 et dont la validité était de 3 ans.

Il appartient au concepteur du logiciel ci-dessus référencé d'en assurer la conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 31 mai 2011 et de ses annexes. Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité du logiciel ci-dessus référencé avec les dispositions de l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011, étant précisé que cette appréciation de la conformité est analysée dans l'hypothèse où le logiciel ci-dessus référencé est utilisé dans le respect des règles d'utilisation définies par le concepteur.

Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier les modalités de mise en œuvre, la correcte utilisation ou les performances du logiciel ci-dessus référencé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des prescriptions de l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011 et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences telles que relatées dans la fiche de synthèse jointe à la présente attestation, qui ne nous constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance du système de traitement à partir du dossier de conception et des différentes documentations,
- procéder à une analyse des fonctionnalités du logiciel décrites dans l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011, relatives au traitement des données, aux dispositifs de restitution, à l'existence et au fonctionnement des contrôles
- procéder à la réalisation de tests.

BC

Sur la base de nos travaux, nous attestons la conformité du logiciel GEST HELP Version 3 aux dispositions de l'arrêté du 31 mai 2011 et de ses annexes.

La présente attestation tient lieu de rapport au sens de l'article 4 de l'arrêté du 31 mai 2011.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 23 avril 2018

Le commissaire aux comptes,

Bruno CHENIN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

